

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Une nouvelle liaison cyclable entre Colombelles et la presqu'île hérouvillaise

Il est désormais possible de rejoindre Colombelles et Hérouville Saint-Clair par une nouvelle liaison cyclable. Cet aménagement s'inscrit dans le cadre du déploiement du schéma cyclable communautaire de Caen la mer, et vient compléter le maillage existant sur le territoire.

UN NOUVEAU FRANCHISSEMENT CYCLABLE DE L'ORNE

Longue de 3,3 km, cette voie verte permet de relier le plateau de Colombelles à la presqu'île hérouvillaise. L'aménagement des différentes sections propose un **nouveau franchissement cyclable sécurisé** de l'Orne. À terme, ces tronçons seront en connexion avec les aménagements cyclables du futur quartier de la presqu'île hérouvillaise et du futur pont qui sera réalisé, sur le canal de Caen à la mer, d'ici 2025. Aussi, il sera possible de relier la vélo Francette et la voie verte du chemin de fer minier à vélo.

Ces aménagements structurants ont été conçus en enrobé, sur une largeur de près de 3 m. Au niveau de certains tronçons, des barrières métalliques ont été installées pour prévenir tout risque de chute, comme par exemple sous le viaduc de la desserte portuaire.

Au nord, du côté de Colombelles, ces aménagements permettent d'offrir un **ouvel accès cyclable à la zone d'habitat de Jean Jaurès ainsi qu'au cœur de ville** (850 logements prévus à terme sur la zone). Au sud, les aménagements desserviront la zone d'emploi du campus Effiscience. Étendue sur 57 hectares cette zone rassemble une centaine d'entreprises et près de 3000 salariés. Les aménagements prévus à l'est permettront également de mieux la desservir.

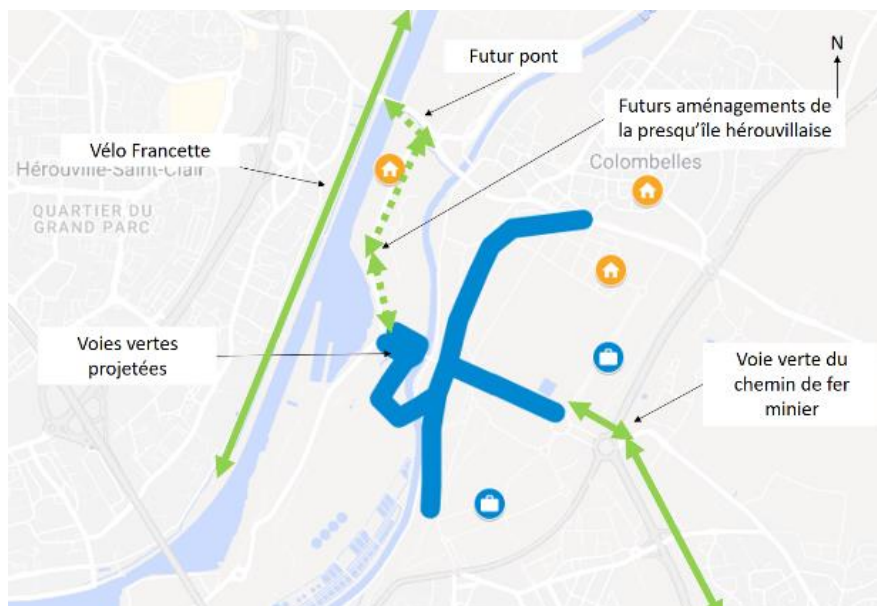
Par ailleurs, cette voie est située à proximité immédiate de la future zone d'habitat d'Hérouville Saint-Clair (1300 logements prévus) à l'ouest, à l'horizon 2035.

SÉCURISER LA PRATIQUE DU VÉLO ET RENFORCER LE MAILLAGE CYCLABLE EXISTANT

La réalisation de cette voie verte s'inscrit dans la logique du Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui vise à développer l'usage du vélo sur le territoire de Caen la mer.

Ce projet s'intègre également dans la philosophie du Schéma cyclable communautaire, en vigueur depuis 2019, puisqu'il permettra de **sécuriser la pratique du vélo en offrant une alternative à un axe routier**, où la vitesse de circulation et le trafic automobile sont importants, notamment les poids lourds. En effet, le choix a été fait d'aménager, en priorité, des axes où la circulation est supérieure à 3000 véhicules par jour, avec des limitations de vitesse supérieures ou égales à 50 km heure.

A une autre échelle, ces aménagements faciliteront également les déplacements à vocation touristique, entre deux axes cyclables stratégiques du territoire : la vélo Francette et la voie verte du chemin de fer minier, très fréquentés.



■ Les aménagements réalisés

LE FINANCEMENT

- **Coût** : 633 925 € HT
- **Financeurs** :
 - La Communauté urbaine Caen la mer – 293 523 €
 - Le Département du Calvados, dans le cadre du Contrat de territoire – 253 570 €
 - L'Etat dans le Calvados, dans le cadre de l'appel à projets du Fond mobilité active – 158 000 €
- **Maîtrise d'ouvrage** : Communauté urbaine Caen la mer
- **Longueur aménagée** : 3,3 km